

# LES PROCESSUS DE RAPPORTS NATIONAUX HABITAT III: SITUATION DU DROIT À LA VILLE ET DU RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

## OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Cette recherche vise à fournir une analyse portant sur certains processus clés de rapports nationaux qui aboutiront à la conférence Habitat III de l'ONU en 2016. L'analyse porte à la fois sur le contenu de 4 projets de rapports nationaux en utilisant un cadre fondé sur le Droit à la Ville, ainsi que sur les processus sur lesquels repose la production des rapports nationaux se déroulant dans 8 pays, en évaluant dans quelle mesure des groupes de la société civile y sont impliqués. L'étude a pris particulièrement en compte la question transversale de la diversité sociale, des relations urbain-rural ainsi que des instruments juridiques, politiques et de planification indispensables pour rendre opérationnels les principes du Droit à la Ville. Cette étude a surgi d'un groupe de travail créé par Habitat International Coalition (HIC) pour comprendre plus en profondeur le processus d'Habitat III et évaluer comment la société civile pourrait s'y engager. Cette recherche a été effectuée par Development Planning Unit (DPU) en collaboration avec Habitat International Coalition (HIC).

## PROCESSUS

Pays sous enquête: le Brésil, le Chili, l'Égypte, l'Indonésie, la Jamaïque, le Mexique, le Pérou et l'Afrique du Sud.

### 1. PARTICIPATION AU PROCESSUS DE RAPPORT NATIONAL:

Comment des groupes de la société civile sont impliqués dans la production du rapport, s'il existe ou non un espace participatif qui respecte la diversité des voix et les groupes marginalisés, si la société civile dispose ou non d'une possibilité d'avoir un impact significatif sur le rapport national et sur les décisions liées à Habitat III.

**RÉSULTATS:** une gamme variant de processus hermétiquement fermés, à des réunions de consultation menées par le gouvernement, à des forums soutenus par une plate-forme en ligne, à des processus de rapport alternatif menés par la société civile. Cependant, la plupart des processus menés par les gouvernements avaient une base consultative, sans compromis possible d'influencer la prise de décision pour les intervenants de la société au sens large.

### 3. TRANSPARENCE ET OBLIGATION DE RESPONSABILITÉ/RENDRE DES COMPTE POUR L'INTÉRÊT MUTUEL:

Si un dossier est constitué au moyen de réunions et d'activités, si les documents pertinents sont rendus facilement accessibles, si le processus répond à l'obligation de responsabilité de rendre compte envers les personnes qui s'y sont impliquées et si les engagements pris sont ultérieurement remplis.

**RÉSULTATS:** Les processus menés par les gouvernements, dans leur majorité, n'étaient pas très transparents et les groupes de la société civile ont eu à faire pression sur les gouvernements pour obtenir des informations. Certains rapports et informations étaient facilement accessibles en ligne. L'exemple le plus transparent est celui du Brésil avec la réalisation de deux forums importants et une plate-forme en ligne ouverte pour documenter le processus.

### 2. REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE:

S'il existe une représentation diversifiée des intégrant-e-s de la société civile impliqué-e-s dans le processus de rapports nationaux, en termes d'identité sociale, de répartition géographique, et de types de groupes.

**RÉSULTATS:** La représentation diversifiée de la société civile constituait un défi majeur. Même dans les structures plus ouvertes de forum, il était difficile de faire figurer un large éventail de groupes et d'identités sociales. Souvent, relativement peu de mouvements sociaux étaient présents et les processus, dans leur majorité, ont été orientés vers les zones urbaines et les grandes villes où se réalisaient les événements.

### 4. FORMATION CONTINUE ET AMÉLIORATION DES PROCESSUS ACTUELS DE PARTICIPATION:

Si les conditions sont en place pour faciliter la participation significative des groupes de la société civile, et s'il existe une volonté d'apprendre et d'améliorer continuellement les pratiques actuelles de participation.

**RÉSULTATS:** De nombreux gouvernements ont effectivement adopté le jargon de participation, mais, en dehors de l'expérience du Brésil, ils l'utilisent plutôt comme un moyen de légitimer le processus existant d'élaboration de rapport. Néanmoins, il existe des initiatives menées par la société civile qui développent des processus participatifs qui visent à informer l'Agenda Habitat III et aussi à susciter des discussions nationales et internationales sur le Droit à la Ville.

## RECOMMANDATIONS

### 1. UN CADRE PLUS CLAIR POUR LA SURVEILLANCE ET LE COMPTE RENDU POUR HABITAT II ET HABITAT III:

Générer des lignes directrices et des critères pour la production participative du Programme pour l'Habitat et la stratégie de surveillance, à travers lesquels les acteurs concernés pourraient être tenus responsables face aux engagements passés et futurs.

### 2. UNE IMPLICATION DANS UNE PERSPECTIVE COHÉRENTE BASÉE SUR LA JUSTICE SOCIALE ET LA DURABILITÉ URBAINE:

Si Habitat III doit être une base pour les engagements de transformation, il est nécessaire de construire conjointement les critères pour un engagement explicite dans la perspective basée sur la justice sociale et la durabilité urbaine. Les initiatives de la société civile centrées sur le Droit à la Ville représentent une opportunité qui pourrait en être la base.

### 3. UN CADRE GLOBAL POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PERSPECTIVE BASÉE SUR LA JUSTICE SOCIALE ET LA DURABILITÉ URBAINE:

Elaborer et diffuser un cadre à long terme pour Habitat III afin de garantir que les structures institutionnelles soient en place à échelle internationale pour permettre le plein exercice du Droit de l'Homme à l'Habitat.

## CONTENU

Pays sous examen: l'Indonésie, la Jamaïque, le Mexique et l'Afrique du Sud

### 1. FONCTION SOCIALE DE LA TERRE ET DE LA PROPRIÉTÉ:

a. Gestion de la terre et spéculation immobilière pour assurer la redistribution des bénéfices fondés sur le principe de l'équité: priorisation de biens collectifs sur les intérêts privés;  
b. Reconnaissance de la valeur d'usage des terres et des propriétés en vue d'obtenir des résultats équitables.

**RÉSULTATS:** Question non traitée de manière substantielle dans les rapports. A l'occasion, la spéculation ou la hausse de la valeur des terres sont reconnues comme des facteurs bloquant l'accès au logement, cependant, les stratégies proposées pour remédier à cela entraînent souvent une accommodation ultérieure des mécanismes du marché, ce qui conduirait à la priorisation de l'échange plutôt qu'à la valeur d'usage des terres et des propriétés.

### 3. PLEIN EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA GESTION DÉMOCRATIQUE DE LA VILLE:

a. Droit à la participation inclusive qui prend en compte les différentes capacités et les relations inégales de pouvoir, en créant un espace pour que les groupes marginalisés disposent de voix.  
b. Droit à la participation significative où les pouvoirs en place sont en mesure d'influer sur la politique et la planification ainsi que sur les modes de production

**RÉSULTATS:** Bien que les rapports semblent s'accorder sur le fait qu'il devrait y avoir une plus grande participation dans les processus de prise de décision, le terme en soi n'est jamais défini. En conséquence, les rapports aboutissent à la production de déclarations ambiguës, où la participation n'existe principalement que de pure forme, plutôt que de consister en une sérieuse réflexion sur la façon dont différents groupes peuvent utilement participer à la «gestion démocratique de la ville».

### 5. DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN ET ÉQUITABLE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE:

a. Réduction du risque (y compris le risque environnemental et physique / sécurité);  
b. Protection des biens communs, y compris les zones naturelles de grande valeur et les patrimoines historiques/culturels;  
c. Gestion équitable des biens communs/ressources environnementales.

**RÉSULTATS:** Les rapports expriment le besoin de protection de l'environnement et reflètent une compréhension de la menace du changement climatique ainsi que des catastrophes naturelles. Bien que certains appels isolés aient été lancés pour une plus grande implication de la communauté, il est fait peu de mention quant à la gestion des biens communs et des ressources environnementales, et aucun objectif explicite de transition vers un modèle durable de développement urbain n'est évoqué.

### 2. DROIT À LA PRODUCTION SOCIALE DE L'HABITAT:

a. Reconnaissance et soutien au logement en faveur de la communauté/des personnes;  
b. Droit au logement adéquat et sécurisé, incluant la reconnaissance des différents types de tenure.

**RÉSULTATS:** Question non traitée de manière substantielle, mais des références isolées sur les processus de logement centrés sur les communautés existent, tels que «l'autoproduction» au Mexique. Les rapports soulignent surtout la nécessité de mécanismes financiers pour permettre la production et l'accès au logement, en se concentrant sur la propriété légale et individuelle, avec mention occasionnelle de la location abordable.

### 4. DROIT À UNE ÉCONOMIE JUSTE:

a. Reconnaissance et valorisation de différents types de travail et d'économies (par exemple l'économie informelle, domestique et solidaire);  
b. Redistribution de la production économique (par exemple impôts réaffectés aux prestations sociales) ainsi que de l'investissement (par exemple le mode de production), de façon à créer des emplois et fournir du travail décent.

**RÉSULTATS:** Dans les rapports, l'économie est généralement interprétée selon une approche standard axée sur le marché, la ville étant considérée comme un moteur de la croissance économique et une concession occasionnelle à l'inclusion et au soutien des activités économiques informelles et des petites entreprises. Il n'y a pas beaucoup de compréhension ni d'engagement envers le secteur de l'économie solidaire et les modes collectifs de production qui pourraient soutenir des résultats équitables.

### 6. LA JUSTICE SPATIALE:

a. Répartition équitable des biens environnementaux, par exemple, des services de qualité et des espaces publics, et des risques et dangers environnementaux;  
b. Droit aux transports en commun inclusifs et à la mobilité urbaine;  
c. Combat de la ségrégation socio-spatiale.

**RÉSULTATS:** Bien qu'il y ait une reconnaissance générale de la nécessité de l'égalité d'accès aux services et une certaine reconnaissance de la persistance de la ségrégation socio-spatiale, il n'y a pas beaucoup de suggestions concrètes élaborées sur la façon d'aborder ces questions

## RÉSULTATS - PROCESSUS

La «participation» lorsqu'elle était amorcée par le gouvernement se présentait principalement sous la forme de réunions consultatives, d'ateliers ou de forums. La plupart des processus ont été orientés vers les zones urbaines ou les capitales où les réunions avaient lieu; les groupes ruraux n'ont pas été très représentés et il est peu probable que les groupes marginalisés aient eu accès à ces espaces. En outre, les rapports semblaient souvent être très «bureaucratiques» avec des motivations politiques dictant si des efforts doivent être consacrés à ce Programme Habitat ou à d'autres programmes internationaux. Pourtant, malgré ces conditions, les groupes de la société civile ont entamé certaines pratiques innovantes qui ont impliqué un plus large éventail d'acteurs et élargi l'espace de participation.

## RÉSULTATS - CONTENU

Les rapports présentent souvent une compréhension et une reconnaissance de certains principes du Droit à la Ville, cependant, des méthodes concrètes pour résoudre les problèmes associés, ou même pour éclaircir les principes qui pourraient être suggérés pour un «nouveau programme urbain», ne sont pas clairement établies. Quelques points des rapports semblent également être contradictoires, en particulier ceux qui portent sur les besoins exprimés pour des villes plus équitables, d'une part, et d'autre part l'approche axée sur le marché du développement urbain. Dans ce sens, les rapports ne présentent pas une vision cohérente d'un développement plus juste et durable et ne contribuent pas de façon substantielle en se fondant sur la base des engagements Habitat II.

**The Development Planning Unit**, University College London (UCL), est un centre international spécialisé dans l'enseignement universitaire, la recherche, la formation et la consultation dans le domaine du développement urbain et régional, avec une perspective sur la politique, la planification, la gestion et la conception. Son intérêt porte particulièrement sur la compréhension du processus multifacétique et inégal de l'urbanisation contemporaine; DPU travaille à la consolidation des approches innovantes et socialement plus justes de la politique, planification, gestion et conception, en particulier dans les contextes d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Moyen-Orient ainsi que dans les pays en transition. Pour plus d'information, consultez le site: <http://www.bartlett.ucl.ac.uk/dpu>

**La Coalition Internationale de l'Habitat (HIC)** est le réseau global pour les droits liés à l'habitat. Par la solidarité, l'articulation et le soutien aux mouvements et aux organisations sociales, HIC lutte pour la justice sociale, l'équité de genre et l'environnement durable, et œuvre à la défense, la promotion et la réalisation des droits humains liés au logement et à la terre, tant à la campagne qu'à la ville. Pour plus d'informations, consultez <http://www.hic-net.org/>

Ce projet a été coordonné par Alexandre Apsan Frediani avec Rafaela Simas Lima du Development Planning Unit (DPU), en collaboration avec le groupe de travail « Habitat III » organisé par la Coalition Internationale de l'Habitat (HIC) ainsi qu'avec le support des membres de l'équipe DPU. Pour accéder aux documents du projet et aux autres initiatives du groupe de travail « Habitat III », consultez le site <https://habitat3hic.wordpress.com>.

Pour savoir plus sur l'engagement du DPU avec Habitat III, consultez le site <http://www.bartlett.ucl.ac.uk/dpu/habitat-III>.

Nous tenons à remercier en particulier les membres de HIC pour avoir revu et traduit ce document en arabe, espagnol et français.

## LES PROCESSUS DE RAPPORTS NATIONAUX HABITAT III: SITUATION DU DROIT À LA VILLE ET DU RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

RÉSUMÉ DU RAPPORT  
Mars 2015

